

RAPPORT ANNUEL 2012



**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DES SERVICES PUBLICS DE
L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT**



PREAMBULE

INTRODUCTION

CAP Atlantique, dans le cadre de ses compétences, assure la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement. Le présent rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement est rédigé en application de l'arrêté du 2 mai 2007 et son décret n° 2007-675 du 2 mai 2007. Il est noté, que cet arrêté décrit une série d'indicateurs destinés à homogénéiser et comparer, au niveau national, la mesure du service rendu à l'utilisateur par chaque collectivité territoriale.

Il devra être transmis à chaque commune de CAP ATLANTIQUE et présenté par ces dernières au conseil municipal avant le 31 décembre 2013.

Pour des raisons techniques, liées principalement à l'indépendance de fonctionnement des réseaux des anciennes composantes du territoire, nous continuerons à les distinguer par zone : Nord centre et sud, pour en mesurer leur efficacité technique et s'assurer de leur bonne gestion.

Ses composantes du territoire de CAP ATLANTIQUE (Zone) sont définies comme suit :

Le Nord : Assérac, Saint Lyphard, Férel, Herbignac, Pénestin, Camoël

Le Centre : La Turballe, Mesquer, Piriac Sur Mer, Saint Molf

Le Sud : Batz Sur Mer, Guérande, La Baule Escoublac, Le Croisic, Le Pouliguen

I - MODE DE GESTION DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

1. SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

- Pour le sud et le nord du territoire, la gestion du service public de l'eau potable est déléguée par affermage à SEPIG Atlantique.
Ce contrat, d'une durée de 8 ans à compter du **1^{er} janvier 2008**, s'achève le **31 décembre 2015**. Il comprend notamment, l'exploitation de la production et de la distribution de l'eau potable, les achats d'eau en gros et les relations avec les abonnés
- Pour le centre du territoire, la gestion du service public de l'eau potable est déléguée, par affermage à la SEPIG.
Ce contrat d'une durée de 8 ans à compter du **1^{er} mai 2008** s'achève le **31 décembre 2015**.
Il comprend l'exploitation de la distribution de l'eau potable, les achats d'eau en gros et les relations avec les abonnés.

2. SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

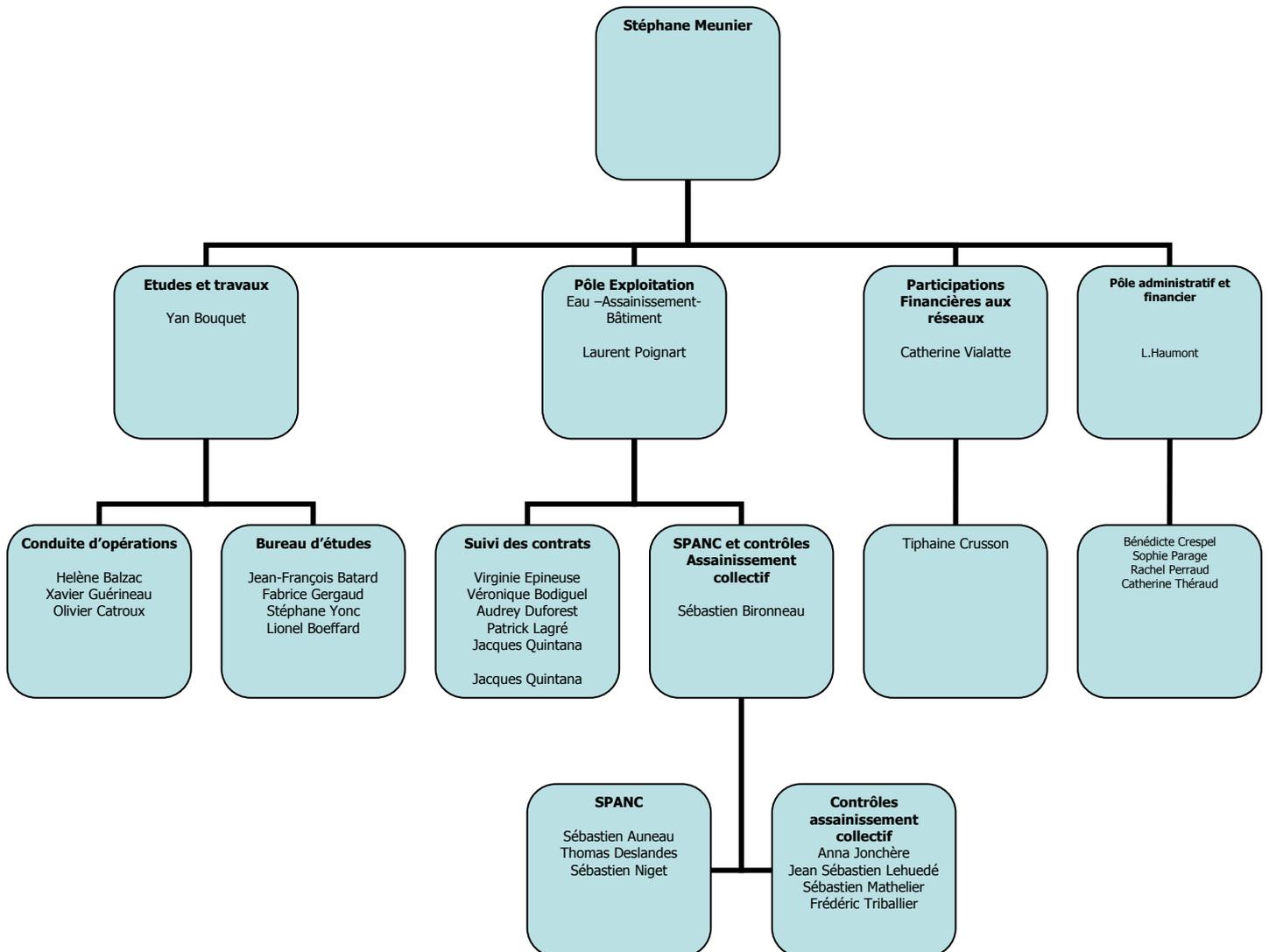
- Le contrat d'affermage pour le sud et le centre du territoire a pris effet le **1^{er} mai 2008**, il est délégué à la société SEPIG. La mission comprend l'exploitation des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées, y compris le transfert et le traitement des eaux usées de Pornichet et de Saint-André des Eaux.
- Le contrat d'affermage pour le Nord du territoire a pris effet le **1^{er} janvier 2008** et s'achèvera le **31 Décembre 2015**. La mission comprend l'exploitation des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées.

II – L'ORGANISATION DES SERVICES

Le nombre d'agents (en équivalent temps plein) affecté à l'eau et à l'assainissement sur l'année 2012 est de 25.85.

Le service est organisé en 3 pôles qui sont :

- 1) Le pôle études et travaux
- 2) Le pôle exploitation et maintenance
- 3) Le pôle Participation Financière aux Réseaux
- 4) Le pôle administratif et financier



L'ensemble du service est rassemblé sur la zone de Kerbiniou à Guérande.

Les missions des différents pôles sont les suivantes :

Pôle Etudes et Travaux

Missions

- Proposer et mener les études prospectives définies par les élus
- Proposer et mettre en œuvre, après validation par les élus, une programmation pluriannuelle dans les limites des moyens mis à disposition par la collectivité
- Suivre les études et l'exécution jusqu'à l'intégration au périmètre affermé, dans les règles de l'art et dans une enveloppe préétablie, des travaux d'eau potable et d'assainissement validés par les élus en faisant appel à des prestataires externes ou en assurant la maîtrise d'œuvre en interne.
- Informer et accompagner les usagers et les partenaires.
- Centraliser et tenir une base de données graphique et technique

Pôle Exploitation

Missions

- Mettre en place les moyens nécessaires au bon fonctionnement des ouvrages d'eau potable et d'assainissement en recherchant la qualité du service rendu aux usagers.
- Suivre les contrats et faire les propositions d'évolution des contrats et des ouvrages.
- Elaborer le rapport annuel sur le prix et la qualité du service et mettre en place un système d'observation qui permette d'évaluer la qualité du service rendu à l'utilisateur.
- Informer et accompagner les usagers et les partenaires

Pôle Contrôles

Missions

- Proposer les orientations de la collectivité en matière de contrôles des branchements d'assainissement collectif et des installations d'assainissement non collectif.
- Mettre en œuvre les orientations de la collectivité en matière de contrôles des branchements d'assainissement collectif et des installations d'assainissement non collectif validées par les élus.
- Mettre en place un système d'observation qui permette d'évaluer les orientations mises en œuvre.
- Informer et accompagner les usagers et les partenaires

Pôle Participation Financières aux Réseaux

Missions

- Instruire du point de vue de la desserte en eau potable et en assainissement des eaux usées les Autorisations D'occupation des Sols transmises par les services instructeurs de l'urbanisme et calculer les contributions correspondantes.
- Repérer les dossiers particuliers nécessitant un avis du service « déchets » de CAP pour sollicitation
- Recenser, planifier et préparer le recouvrement des Remboursement des Frais de Branchement et des Participation de Raccordement à l'Égout.
- Optimiser la préparation et la transmission des éléments au service financier pour recouvrement.
- Suivre les volets administratifs et financiers des travaux de réseaux réalisés dans le cadre d'une Participation Voirie et Réseaux.
- Participer à la définition d'un cadre tarifaire des contributions et de ses modalités d'application.
- Informer et accompagner les usagers et les partenaires.

Pôle Administratif et Financier

Missions

Etre un centre de ressources pour toutes les questions relatives au secrétariat et aux finances des pôles avec notamment :

- Assurer l'accueil physique et téléphonique des usagers
- Renseigner et orienter les usagers
- Assurer le secrétariat de l'ensemble des pôles
- Gérer les courriers entrants et sortants.
- Gérer les agendas
- Organiser les réunions des commissions et le suivi des délibérations
- Participer à l'élaboration budgétaire
- Assurer les engagements comptables et le suivi financier des opérations sur la base des éléments fournis par le service financier de CAP Atlantique.

LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

SOMMAIRE

1. VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION	9
1.1. Ressource principale : l'Achat d'eau	9
1.2. Ressource secondaire : la production d'eau	10
1.3. Vente d'eau	11
2. DISTRIBUTION	11
2.1. Ouvrages de stockage	11
2.2. Le réseau	12
2.3. Les branchements réalisés en 2012	12
2.4. Les compteurs	13
3. LA CONSOMMATION	14
3.1. Les usagers du service de l'eau	14
3.2. La consommation des usagers de Cap Atlantique	15
3.3. Les pertes d'eau sur la distribution : rendements de réseau et indice de perte linéaire	18
4. QUALITE DE L'EAU	20
4.1. Etang de Sandun : Eau Brute	20
4.2. Usine de Sandun : Eau Traitée	20
4.3. Réseau de distribution d'eau potable (issue des usines de Férel, Sandun et Campbon)	22
5. LES INDICATEURS DU SERVICE D'EAU POTABLE	23
5.1. Les indicateurs descriptifs des services	23
5.2. Les indicateurs de performance	23
6. LES PRINCIPALES RÉALISATIONS 2012	27
7. FAITS MARQUANTS EN 2012	27
8. PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS	28
8.1. Principales Études	28
8.2. Travaux	28

1. VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION

Pour assurer l'alimentation en eau potable de son territoire, Cap Atlantique importe de l'eau depuis l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV - usine de production de Férel) ainsi que depuis la CARENE (Usine de Campbon ou IAV) et produit de l'eau sur son usine de production d'eau potable de Sandun.

1.1. Ressource principale : l'Achat d'eau

Les achats d'eau potable

	Sud		Centre		Nord	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Usine de Férel (IAV, m³)	3 463 500	3 132 200	929 451	915 672	1 875 703	1 776 291
CARENE (m³)	298 878	296 210	0	0	0	0
Transfert interne (m³)			91 389	95 220		
Total achat d'eau (m³)	3 762 378	3 428 410	1 010 892	1 019 841	1 875 703	1 776 291
Evolution 2011 à 2012	- 8.90%		- 0.97%		- 5.30%	
Volume total achat d'eau IAV 2012	5 919 383 m ³					
Volume total achat d'eau CARENE 2012	296 210 m ³					
Volume global d'achat d'eau 2012	6 215 593 m ³					

Préambule :

Les volumes d'achat d'eau nous sont transmis sur la base d'une année civile, soit 366 jours pour l'année 2012.

La consommation des usagers, détaillée dans le présent rapport prend, quant à elle, la durée effective entre les dates moyennes de deux relèves, appelée date barycentre. La relève 2012 a compté 9 jours de consommations en plus par rapport à 2011 : 359 jours en 2011 contre 368 en 2012.

Cet écart est connu et pris en compte dans les analyses présentées tout au long de ce document.

SUD—L'achat d'eau sur la zone sud affiche une diminution de la mise à disposition qui est en grande partie liée à la production de l'usine de Sandun (+ 148 530 m³ par rapport à 2011).

En ajoutant la production de l'usine de Sandun à l'achat d'eau depuis l'IAV on constate une diminution de la mise à disposition d'eau potable pour le sud en 2012 par rapport à l'année 2011 et ce malgré une valeur d'ILP croissante. Ceci indique une baisse de la consommation unitaire sur ce secteur.

CENTRE- Le centre affiche une diminution de l'achat d'eau. Il est à noter que la caractéristique de ce secteur est de présenter la plus faible mise en distribution des 3 secteurs. Il est alors plus sensible aux variations que les autres secteurs. Toutefois, la baisse de la consommation unitaire est une des raisons de la diminution de mise à disposition constatée.

NORD - Le nord affiche une diminution de ses achats d'eau en 2012. Le rendement 2012 a diminué par rapport à 2011.

La baisse de la mise à disposition en 2012 est à rapprocher en grande partie de la diminution de la consommation de l'entreprise HCI (- 82 300 m³) et AGIS (-16 900 m³). La consommation moyenne des usagers étant, comme pour les autres secteurs de CAP atlantique, sensiblement en diminution par rapport à 2011.

Le tableau suivant met en évidence la production complémentaire de Sandun.

1.2. Ressource secondaire : la production d'eau

Production d'eau potable de l'usine de Sandun



	2011	2012
Production	973 450 m ³	1 121 980 m ³

Évolution : la production d'eau a augmenté en 2012 de 15.3 % par rapport à 2011

La production de l'usine d'eau potable de Sandun est directement liée à la pluviométrie qui influe sur la capacité de sa réserve (Étang de Sandun).

L'objectif du contrat est de produire 900 000 m³ d'eau potable par an depuis Sandun, cependant, ce dernier reste intimement lié au remplissage de la réserve.

1.3. Vente d'eau

La vente d'eau est assurée en totalité par SEPIG Atlantique auprès des collectivités contigües au territoire de CAP atlantique.

Vente d'eau

	2011	2012
Volume total de la vente d'eau	912 702 m ³	894 870 m ³

Depuis 2009, les ventes d'eau potable, essentiellement depuis les secteurs nord et sud, sont relativement stables. On note toutefois une diminution des ventes pour 2012 (-2%) liée à l'organisation de la distribution d'eau potable faite par la CARENE sur la commune de Pornichet. Cette dernière étant notre plus important client à hauteur de 643 287 m³ pour 2012. La majeure partie de cette vente est réalisée au niveau du secteur sud pour l'alimentation de la Commune de Pornichet pour environ 600 000 m³. Ce chiffre correspond à l'achat d'eau du sud depuis la CARENE, diminué de la consommation du village de Côtres à la Baule et de quelques habitations sur la Baule.

2. DISTRIBUTION

2.1. Ouvrages de stockage

Ces stockages permettent une régulation de l'approvisionnement en apportant une sécurité pour la distribution de l'eau potable.

N°	Commune	Désignation	Volume stocké
1	La Baule	Saint-Servais (5 réservoirs)	6 000 m ³
2	Guérande	Château d'eau	700 m ³
3	Guérande	Usine de Sandun	2 600 m ³
4	Batz / Mer	Château d'eau de Kermoisan	750 m ³
5	Le Croisic	Bâche de reprise La Falaise	300 m ³
6	Le Croisic	Château d'eau	750 m ³
Total Sud			11 100 m³
7	La Turballe	Château d'eau de Trescalan	2 500 m ³
8	La Turballe	Bâche au sol de Trescalan	2 800 m ³
Total Centre			5 300 m³
9	Herbignac	Château d'eau de Brézanvé	400 m ³
Total Nord			400 m³
Total CAP ATLANTIQUE	16 800 m³		

Une étude a été réalisée par CAP atlantique suite aux conclusions du schéma directeur départemental de sécurisation en eau potable. L'objectif est d'obtenir une réserve de 12 heures environ pendant la pointe moyenne estivale à l'horizon 2020.

Deux secteurs ont mis en avant une augmentation des réserves existantes ou bien la prise en compte de procédures particulières à mettre en œuvre. Il s'agit du secteur nord et du secteur sud.

2.2. Le réseau

La longueur totale du réseau géré par CAP Atlantique est de 1 660,903 km. Il est réparti géographiquement de la façon suivante :

Linéaire de réseau de distribution d'eau potable

	Sud	Centre	Nord	Total
Canalisations	564.619 km	257.937 km	481.787 km	1 304.342 km
Branchements	197.705 km	69.095 km	89.760 km	356.560 km
Total 2012	762.324 km	327.032 km	571.547 km	1 660.903 km
Total 2011	758.239 km	324.956 km	562.231 km	1 648.811 km

2.3. Les branchements réalisés en 2012

Branchements neufs et branchements plomb renouvelés en 2012.

	Sud	Centre*	Nord	Total
Nouveaux branchements	407	147	424	978
Branchements Plomb renouvelés en 2012	427		28	455
Branchements Plomb restant à renouveler en 2013 (estimation)	198		1	199

** Il n'y a pas de branchement en plomb sur le centre.*

Au fil de l'eau, de nouveaux branchements plomb sont découverts. L'estimation du nombre de branchements plomb à réaliser pour 2013 sera certainement supérieure aux 199 annoncés car la procédure de détection de ces derniers ne présente pas une fiabilité suffisante. En effet, cette dernière repose en partie sur des listes de branchements datant des années 30 à 60, complétées par une recherche complémentaire manuelle sur site.

L'évolution de l'urbanisme depuis ces dates et les difficultés techniques d'un repérage manuel, altèrent la précision de la base de données en notre possession. L'expérience acquise depuis les travaux de reprise des branchements en plomb, nous indique de façon constante, une augmentation de branchements en plomb par rapport à la base de données initiale.

Le renouvellement des branchements en plomb sur le territoire de CAP Atlantique est actuellement intégré dans le cadre d'un Marché à Bons de Commande spécifique. En 2012, 16 branchements sur les 455 réalisés ont été renouvelés par SEPIG Atlantique.

L'objectif réglementaire consiste à garantir la concentration de 10 µg de plomb par litre d'eau distribué demandée dans le cadre de la directive européenne de 1998.

CAP atlantique a alors décidé, comme de nombreuses communes en France, de procéder au renouvellement systématique de l'ensemble de ses branchements en plomb. D'autres méthodes d'élimination du plomb dans l'eau distribuée existent, par voie chimique notamment, cependant ces méthodes n'assurent pas une garantie totale et permanente de l'élimination du plomb.

A fin 2012 on comptait encore 199 branchements plomb qui seront à renouveler avant le 31 décembre 2013.

2.4. Les compteurs

	Secteur Sud	Secteur Centre	Secteur Nord	Total
Compteurs individuels	40 086	12 881	12 988	65 955
Renouvellement compteurs 2012	5 401	1 221	433	7 055
Compteurs d'achat d'eau	3	3	3	9
Compteurs de vente d'eau	4	0	4	8

3. LA CONSOMMATION

3.1. Les usagers du service de l'eau

Clients du service : Habitants / usagers

	Population DGF 2012	Nombre d'usagers 2011	Nombre d'usagers 2012	Évolution
Guérande	17 461	7 716	7 980	3.42 %
La Baule	29 336	16 563	16 694	0.79 %
Le Pouliguen	8 734	5 426	5 476	0.92 %
Batz Sur Mer	5 498	3 487	3 537	1.43 %
Le Croisic	7 320	4 911	4 968	1.16 %
Total Sud	68 349	38 103	38 655	1.45 %
La Turballe	7 337	5 066	5 123	1.13 %
Mesquer	3 651	2 718	2 776	2.13 %
Piriac Sur Mer	2 468	3 300	3 358	1.76 %
Saint-Molf	5 627	1 084	1 141	5.26 %
Total Centre	19 083	12 168	12 398	1.89 %
Assérac	2 595	1 420	1 444	1.69 %
Camoël	1 127	644	663	2.95 %
Férel	3 216	1 666	1 701	2.10 %
Herbignac *	5 966	3010	3 162	5.05 %
Pénestin	4 042	3 322	3 523	6.05 %
Saint Lyphard	4 573	1 935	2 002	3.46 %
Total Nord	21 519	11 997	12 495	4.15 %
Total Cap Atlantique	108 951	62 268	63 548	2.06 %

* Y compris les clients de la commune de Missillac – 104 en 2012

Répartition des branchements par catégorie

	Sud	Centre	Nord	Total
Branchements domestiques	38 993	12 498	12 493 (*)	63 984
Branchements communaux	496	146	143	785
Branchements gros consommateurs ou industriels (**)	22	10	4	36
Total	39 511	12 507	12 216	64 805

* y compris Missillac – 103 en 2012

** Consommation supérieure à 6 000 m³ par an.

3.2. La consommation des usagers de Cap Atlantique

Le détail par commune des volumes consommés est en annexe 1.

Volumes mis à disposition en 2012 en m³ hors vente en gros

	Secteur Sud	Secteur Centre	Secteur Nord	Total Cap Atlantique 2012	Total Cap Atlantique 2011	Évolution
Janvier	256 188	59 624	125 802	441 614	456 151	-3,19%
Février	257 260	61 077	115 021	433 358	402 994	7,53%
Mars	257 867	65 394	116 627	439 888	474 807	-7,35%
Avril	348 616	87 052	141 584	577 252	573 596	0,64%
Mai	312 906	79 586	131 292	523 784	636 044	-17,65%
Juin	305 862	79 099	118 146	503 107	613 488	-17,99%
Juillet	464 557	136 346	159 540	760 443	848 212	-10,35%
Août	552 040	162 885	169 559	884 484	821 065	7,72%
Septembre	341 015	92 937	131 305	565 257	532 793	6,09%
Octobre	273 358	64 718	110 360	448 436	485 510	-7,64%
Novembre	244 453	63 133	109 040	416 626	481 883	-13,54%
Décembre	254 840	59 041	134 573	448 454	393 126	14,07%
Total m³ en 2012	3 868 962	1 010 892	1 562 849	6 442 703		-4,12%
Total 2011 en m³	4 042 549	1 020 840	1 656 280		6 719 669	
Variation par rapport à 2011	-4,29%	-0,97%	-5,64%			

Pour le SUD, La diminution de la mise à disposition, soit environ -4.3 % est à relier d'une part à la baisse des consommations moyennes annuelles (environ -5% par rapport à 2011) malgré une augmentation d'usagers d'environ 1.5% et d'autre part à la baisse de fréquentation due aux conditions climatiques du 1^{er} semestre 2012 jusque pendant la saison estivale.

Pour le centre, la diminution de mise à disposition est à relativiser. En faisant abstraction de la fuite de 2011, nous retrouvons une mise à disposition stable entre les deux années. De plus, la consommation unitaire (hors gros consommateur) indique une baisse par rapport à 2011, ce qui participe également à une baisse de la mise en distribution.

Pour le Nord, La diminution de la mise en distribution est essentiellement liée à la baisse des consommations des gros consommateurs : HCI (-20% environ) et AGIS (-15%). La consommation unitaire des usagers a également diminué par rapport à 2011 (-3%) pour une augmentation des abonnés de 4%.

Récapitulatif des volumes facturés et nombre d'usagers depuis 2007

		2007	2008	2009	2010	2011	2012
SUD	Volume facturé – m³	3 393 791	3 480 123	3 382 007	3 492 368	3 426 180	3 276 886
	Nombre d'usagers	36 782	36 978	37 400	37 746	38 103	38 655
CENTRE	Volume facturé – m³	826 819	861 015	870 712	904 977	862 176	844 674
	Nombre d'usagers	11 751	11 849	12 019	12 047	12 168	12 398
NORD*	Volume facturé – m³	1 020 907	1 173 470	1 250 458	1 336 719	1 390 906	1 290 105
	Nombre d'usagers	11 354	11374	11 708	11 829	11 997	12 495
TOTAL	Volume facturé – m³	5 241 517	5 514 608	5 503 177	5 734 064	5 679 262	5 411 665
	Nombre d'usagers	59 887	60 201	61 127	61 622	62 268	63 548

**Dont la commune de Missillac avec 7 477 m³ en 2012*

Consommation globale d'eau potable en 2012 par usager

Sud		Centre		Nord	
2011	2012	2011	2012	2011	2012
89,92 m ³	84,77 m ³	70,86 m ³	68,13 m ³	115,94 m ³	103,25 m ³
/	-5,73%	/	-3,85%	/	-10,95%

Consommation d'eau potable en 2012 par usager hors gros consommateurs

Sud		Centre		Nord	
2011	2012	2011	2012	2011	2012
81,23 m ³	77,35 m ³	61,16 m ³	59,76 m ³	69,61 m ³	67,55 m ³
/	-4,78%	/	-2,29%	/	-2,96%

On retrouve dans ces tableaux ci-dessus la consommation unitaire des usagers avec et hors gros consommateurs, par secteur.

La comparaison entre la consommation avec et sans gros consommateurs est révélatrice du tissu économique ou industriel de chaque composante du territoire.

A l'identique des analyses faites pour les achats d'eaux et la mise en distribution sur chaque secteur, les chiffres sont à interpréter au cas par cas. La durée de la consommation relevée en 2012 est en moyenne (barycentre de relève) supérieure de 9 jours à celle de 2011, soit 368 jours en 2012 contre 359 en 2011. Un écart mathématique théorique de consommation inférieure pourrait être attendu entre les résultats de 2011 et 2012 (9/365 de consommation en plus sur la consommation des mois d'octobre ou novembre) mais la réalité de terrain est différente. En effet, chaque secteur et chaque tournée de relève n'a pas le même poids de consommation et, en fonction de la relève avancée ou non des zones de consommation importante, l'impact de la consommation attendue excédentaire sera variable.

Il est à noter que pour 2012, la consommation globale d'eau potable par usager (hors gros consommateurs) indique une tendance à la baisse sur l'ensemble du territoire de CAP Atlantique.

La conclusion qui pourrait être retirée de la consommation de l'année 2012, est le constat d'une consommation unitaire pour les résidences principales en baisse depuis plusieurs années et une saison estivale qui a vu une baisse de la consommation moyenne des résidences secondaires, des commerces d'hôtellerie et/ou de restauration ainsi que des usages Communaux : douche de plage, arrosage des espaces verts,... ;.

Il est à noter l'importante baisse de la consommation (-19%) des deux industriels présents à Herbignac qui à eux seuls représentent 34 % de la consommation du secteur nord et presque 8 % de la consommation de l'ensemble du périmètre de CAP Atlantique. HCI représentant à elle seule 340 000 m³ sur les 434 000 m³ consommés par ces deux industriels.

HCI est à ce jour le plus gros consommateur en eau potable de CAP atlantique. Ce dernier possède sa propre station d'assainissement et n'est pas, par conséquent, soumis à la redevance d'assainissement.

3.3. Les pertes d'eau sur la distribution : rendements de réseau et indice de perte linéaire

	Sud		Centre		Nord	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Volume d'eau consommé / volume d'eau mis en distribution sur la période de relève	87.24%	84.31 %	87.32 %	83.58 %	84.87 %	82.20 %
Indice de pertes linéaires (ILP) en m³/km/jour	2.50	2.96	1.37	1.76	1.45	1.58

D'un point de vue général, les résultats mettent en avant une diminution du rendement sur l'ensemble du territoire de CAP atlantique.

Cette diminution est principalement liée à la baisse de consommation des usagers domestiques sur le territoire de CAP Atlantique, renforcée pour la partie nord par la baisse de la consommation des industriels. Les tirages sont moins importants sur les réseaux de distribution, le volume d'eau est conservé plus longtemps dans les canalisations et à fuite constante sur le réseau d'eau potable le rendement final est dégradé.

En complément du constat lié à la baisse de la consommation unitaire, SEPIG Atlantique transmettra en 2013 au service de CAP atlantique, un projet visant à sectoriser le réseau d'eau potable du secteur nord afin d'en améliorer la gestion hydraulique (sécurité d'approvisionnement, aspect sanitaire,...) et aussi la surveillance des fuites. Des compteurs en lignes sur des canalisations maîtresses d'eau potable seront répartis sur le secteur nord. Ces installations existent déjà sur les deux autres secteurs.

Le secteur centre possède d'une part la plus faible consommation des trois secteurs de CAP atlantique mais aussi un taux de résidences secondaires le plus important en pourcentage. L'impact d'une mauvaise saison et d'une réduction de la consommation unitaire est alors plus marqué sur ce secteur.

Le secteur sud quant à lui possède le volume en eau « en réseau » (volume d'eau potable dans les canalisations) le plus important de CAP atlantique, avec des caractéristiques de consommation très saisonnière. A l'identique du secteur centre, la baisse de consommation a induit une augmentation du pourcentage du volume des fuites par rapport au volume transité par ses canalisations, aggravé par une mauvaise saison estivale.

Pour compléter ce constat, une étude des variations de débits de nuits par secteur sera diligentée par SEPIG en 2013, afin, de s'assurer de l'absence d'éléments mettant en avant un défaut d'étanchéité d'une autre nature que celle décrite plus haut sur nos ouvrages.

Pour conclure, le réseau de CAP Atlantique est considéré comme étanche notamment au regard du classement inter-agence détaillé ci-dessous qui repose sur un classement des réseaux en trois catégories et ce, suivant un calcul de l'Indice Linéaire de Consommation. Ce dernier mesure la densité de consommation et donc du nombre d'abonnés par kilomètre de réseau. Plus ce chiffre est important, plus la densification des réseaux est importante, plus il est admis des fuites et donc un rendement plus faible (plus de raccordement, de maillage, donc de fuite).

Définitions des termes employés :

ILC = Volume consommé/jour/km de réseau hors branchements calculé sur la période d'extraction des données.

ILP = (volume mis en distribution - volume consommé – volume compté utilisé pour les besoins de l'exploitation)/jour/km de réseaux hors branchements calculé sur la période d'extraction des données.

Classement des réseaux

Valeur ILC	<10	10<ILC<30	>30
Catégorie de réseau	Rural	Semi-urbain	urbain
NORD	7.28		
CENTRE	8.90		
SUD		15.77	

Classement des indices linéaires de pertes

Il bon	<1,5	<3	<7
ILP acceptable	<2,5	<5	<10
ILP médiocre	2,5<ILP<4	5<ILP<18	10<ILP<15
ILP Mauvais	>4	>8	>15

4. QUALITE DE L'EAU

4.1. Etang de Sandun : Eau Brute

	2011	2012
	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses
ARS	6	8
SEPIG	167	194

Le nombre d'analyses a sensiblement augmenté par rapport à l'année précédente, le volume produit cette année par Sandun ayant augmenté de 15.5 %.

Les analyses à réaliser sont en effet proportionnelles au volume d'eau produit par l'usine de Sandun.

Il est à noter que l'eau brute de l'étang de Sandun dépasse la norme de potabilisation des eaux brutes sur le paramètre lié au COT. Une valeur moyenne de 15.5mg/l est constatée sur les eaux brutes de l'étang en 2012 (minimum 12.7 mg/l : maximum : 21 mg/l), pour une valeur limite réglementaire de 10 mg/litre.

Cependant L'article R 1321-42 du code de la santé publique précise que le dépassement d'une limite liée à l'eau brute n'est pas en contradiction avec son utilisation en vue de produire de l'eau potable dès lors que :

- Les limites de qualité de l'eau distribuée soient respectées – Ce qui est le cas en permanence sur l'usine au regard de l'arrêté du 11 janvier 2007
- Qu'un périmètre de protection soit établi – CAP est en démarche avec les services de l'état pour finaliser ce dernier point.

4.2. Usine de Sandun : Eau Traitée

	2011		2012		
	Nombre d'analyses	Nombre de paramètres non conforme	Nombre d'analyses	Nombre de paramètres non conforme	% de conformité
ARS	11	0	17	1	94.1%
SEPIG	167	0	185	0	100 %

En ce qui concerne la valeur guide de COT, de 2 mg/l, cette dernière est dépassée dans l'eau traitée de Sandun. Le taux moyen de COT pour 2012 en eau traitée est de 5.4 mg/litre. Ce paramètre est une valeur de référence et son dépassement n'est pas considéré comme entraînant une non-conformité de l'eau distribuée.

Une étude sur l'abattement de COT a été menée en 2008 sur l'usine de Sandun afin de proposer une adaptation du traitement et de minimiser ce dépassement, elle a été présentée aux services de CAP Atlantique début 2009.

Les objectifs de cette étude sont, d'une part, d'examiner la possibilité d'arriver à proximité des 2 mg/l de COT en eau traitée et, d'autre part, d'étudier un objectif en cohérence avec le taux de COT présent dans l'étang et la possibilité technique de la filière.

En effet, ce taux de 2mg/litre n'est, à ce jour, qu'une référence de qualité et vise essentiellement à éviter la production de THM (Trihalométhanes) dans l'eau potable. Les analyses de notre réseaux de distribution indiquent un taux de THM très inférieur à la réglementation en vigueur, ce qui classe les COT issus de Sandun comme étant peu propices à des combinaisons à risque avec l'oxydant. Cette caractéristique de notre matière organique avait déjà été mise en avant lors d'une étude de SEPIG Atlantique et présentée aux ARS. Ceci est rassurant d'un point de vue sanitaire pour nos usagers et laisse entrevoir une marge « technico-économique » en vue de la réduction des COT pour les eaux traitées en sortie de l'usine de Sandun.

En tout état de cause, dans l'attente des résultats d'application réels sur le terrain et sur la base de l'étude SEPIG atlantique, une valeur visée de 3 mg/l en COT pourrait être obtenue en régime « normal », sans toutefois engager des moyens financiers importants.

Les résultats des démarches en cours sur la protection du périmètre de l'étang de Sandun et l'avis des services de l'état quand au renouvellement de l'autorisation de pompage, seront déterminant pour la mise en œuvre des objectifs de réduction du COT en eau traitée de l'usine de Sandun.

Le contrôle effectué par l'ARS, sur l'eau traitée, comprend les paramètres suivants : caractéristiques organoleptiques, paramètres physico-chimiques, pesticides, paramètres microbiologiques.

4.3. Réseau de distribution d'eau potable (issue des usines de Férel, Sandun et Campbon)

Analyses de surveillance de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution

	2011		2012	
	Nombre d'analyses	Nombre de paramètres non conformes	Nombre d'analyses	Nombre de paramètres non conformes
Sud				
ARS	103	0	95	2
SEPIG Atlantique	188	0	149	0
Centre				
ARS	55	2	35	1
SEPIG Atlantique	185	0	143	0
Nord				
ARS	39	0	57	2
SEPIG Atlantique	189	0	151	0
TOTAL				
	759	2	630	5

Les cinq dépassements des limites de qualités, constatés en 2012, portent sur Nickel, le plomb et la somme des trihalométhanes :

- Les 2 dépassements du paramètre Nickel les 8 juin et 24 septembre n'ont pas été confirmés par le prélèvement du 28 juin et du 18 octobre 2012.
- Les 2 dépassements du paramètre Plomb les 30 octobre et 20 décembre sur le point mobile de FEREL sont liés à la caractéristique du branchement qui est en plomb. Son renouvellement est prévu courant du premier trimestre 2013.
- Le dépassement de la somme des trihalométhanes le 8 juin n'a pas été confirmé par le prélèvement du 27 juin 2012.

L'ensemble des autres résultats est conforme aux normes de potabilité de l'arrêté du 11 janvier 2007. On note 91 dépassements des valeurs de références (51 en 2011) sur les paramètres suivants :

COT	60 dépassements
Fer	11 dépassements
Coliformes totaux	3 dépassements
Turbidité	12 dépassements
Bactéries sulfite réductrice	1 dépassement
Manganèse	2 dépassements
pH	2 dépassements

Ces dépassements de valeur de références, qui n'entrent pas dans la qualification de potabilité de l'eau, ont donné lieu à une action immédiate de l'exploitant sur le terrain ainsi qu'une contre analyse. Cette dernière n'a pas confirmé ces dépassements et a validé la conformité de l'eau potable distribuée. L'annexe 2 présente les résultats de la qualité de l'eau distribuée sur le territoire de Cap Atlantique.

L'autocontrôle à charge de SEPIG Atlantique porte notamment sur les paramètres suivants :

Chlore libre, chlore total, goût, odeur, aspect, ph, fer, turbidité, qualité bactériologique de l'eau.

5. LES INDICATEURS DU SERVICE D'EAU POTABLE

5.1. Les indicateurs descriptifs des services

Estimation du nombre d'habitants desservi par un réseau d'eau potable :

Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif, sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales.

Mode de calcul : La population à prendre en compte est celle qui résulte du recensement, majorée chaque année des accroissements de population dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat.

Soit • **I D 101.0 : 108 951 habitants desservis**

Prix TTC du service d'eau potable :

Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m³, en €/m³.
Le prix est celui en vigueur au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport.

Soit • **I D 102.0 : 1,93 € TTC / m³**

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service :

Ce délai correspond au temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).

Le délai pris en compte au titre de l'année N est celui en vigueur au 1^{er} janvier de l'année N.

Soit • **I D 151.0 : 2 jours ouvrés**

5.2. Les indicateurs de performance

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- ceux réalisés par la DDASS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique
- et le cas échéant ceux réalisés par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

- Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes

Soit · **I P 101.1: 100 %**

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physicochimiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- ceux réalisés par la DDASS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique
- et le cas échéant ceux réalisés par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique
- Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes

Soit · **I P 102.1: 97.84 %**

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable :

Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. De 0 à 60 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 100 elles sont relatives à la gestion du réseau.

L'indice est établi en fonction de la situation au 31 décembre de l'année N.

Soit · **I P 103.2: 80 %**

Rendement du réseau de distribution :

Cet indicateur permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Il s'agit du ratio entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

Les volumes pris en compte pour l'année N sont ceux déterminés au titre de l'année N

Soit · **I P 104.3: 86.07 %**

Indice linéaire des volumes non comptés :

Cet indicateur (exprimé en $\text{m}^3 / \text{km} / \text{jour}$) permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte.

Le linéaire de réseau est celui qui est établi au 31 décembre de l'année N. Les volumes pris en compte sont ceux qui sont déterminés au titre de l'année N.

Soit • **I P 105.3: 2.222 $\text{m}^3 / \text{km} / \text{j}$**

Indice linéaire de perte de réseau :

Cet indicateur (exprimé en $\text{m}^3 / \text{km} / \text{jour}$) permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet, d'une part, de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau et, d'autre part, des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Il s'agit du ratio entre le volume de perte, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.

Le linéaire de réseau est celui qui est établi au 31 décembre de l'année N. Les volumes pris en compte sont ceux qui sont déterminés au titre de l'année N.

Soit • **I P 106.3: 2.14 $\text{m}^3 / \text{km} / \text{j}$**

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable :

Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte :

(Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N)/5/ (longueur du réseau de desserte au 31/12/N)*100

Les données prises en compte sont celles qui sont connues au 31/12 de l'année N.

Soit • **I P 107.2: 0.143 %**

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :

L'indicateur donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur.

Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

L'indice reflète la situation au 31 décembre de l'année N.

Soit • **I P 108.3: 50 %**

Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'eau potable :

Abandon de créances annuels et montants versés à un fond de solidarité (exprimé en €/m³) divisés par le volume facturé.

Les données prises en compte sont celles qui sont établies au titre de l'année N.

Soit · **I P 109.0: 0.0011 €/m³**

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées :

Nombre de coupures d'eau lié au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés.

- Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s) (les incidents de pression ou de qualité de l'eau ne constituent donc pas une coupure d'eau s'ils n'entraînent pas l'interruption totale de la fourniture).
C taux s'exprime en nombre / milliers d'abonnés.

Les coupures d'eau prises en compte sont celles qui surviennent entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année N, quelle que soit la date de l'information faite aux usagers.

Soit · **I P 151.1: 1.31 / 1 000 abonnés**

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés :

Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

Les ouvertures de branchements à prendre en compte sont celles qui sont effectives entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année N, quelle que soit la date de la demande.

Soit · **I P 152.1: 100%**

Durée d'extinction de la dette de la collectivité :

Durée théorique (exprimée en années) nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

La situation est appréciée au 31 décembre de l'année N.

Soit · **I P 153.2: 3.5 ans**

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'eau potable :

Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Soit · **I P 154.0: 0.056 %**

Taux de réclamations du service de l'eau :

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service.

Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Les réclamations prises en compte sont celles dont la date d'enregistrement par l'opérateur se situe entre le 01 janvier et le 31 décembre de l'année N.

Soit **· I P 155.1: 1.31 / 1 000 abonnés prend en compte que les réclamations SEPIG : 53 et CAP : 30**

6. LES PRINCIPALES RÉALISATIONS 2012

- Achèvement de la partie technique de l'étude d'interconnexion avec Nantes métropole et la CARENE.
- Transmission en préfecture du dossier de périmètre de protection de la ressource en eau de Sandun.
- travaux de renouvellement, renforcement et extension de réseaux d'eau potable dans le cadre des opérations de voirie communales, du schéma directeur, des objectifs liés à la qualité sanitaire ou bien à des améliorations de la distribution.
- Renouvellement de 455 branchements plombs.
- Renouvellement du réseau d'eau potable sur une partie de la rue du Père Laurent sur la commune d'Herbignac, suite à un phénomène récurrent d'eaux colorées.

Les tableaux au chapitre 5.3 de la partie « **les Indicateurs Financiers** » reprennent l'ensemble des travaux et montants réalisés pour l'année 2012.

7. FAITS MARQUANTS EN 2012

19 janvier 2012 : Casse sur la canalisation AEP DN 300 reliant La Turballe à Guérande.

24 décembre 2012 : Casse sur la canalisation AEP DN 100 au lieu-dit Pompas sur la commune d'Herbignac.

Reprise du revêtement du R3 du réservoir de Saint-Servais à LA BAULE.

Reprise du revêtement du réservoir de Kermoisan à BATZ SUR MER.

Modification des chlorations des réservoirs de Guérande et du Croisic. Le principe de chloration basé sur le chlore gazeux a été remplacé par un système à base de javel.

Mise en place d'un four à destruction d'ozone sur le site de Sandun.

8. PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS

8.1. Principales Études

- Etudes hydrauliques, d'aménagement et d'entretien des ouvrages de la retenue de l'étang de Sandun.
- Finalisation des études pour la réalisation d'un Ø 400 AEP de sécurisation de l'alimentation du Pouliguen, de Batz Sur Mer et du Croisic.
- Mise en œuvre du périmètre de protection pour l'étang de Sandun.
- Choix à intervenir sur la participation à une interconnexion Nantes Métropole / CARENE / Cap Atlantique.
- Renforcement des stockages d'eau potable sur le territoire.
- Etude sur la mise hors service du réservoir de Brézanvé sur la commune d'HERBIGNAC.
- Etude hydraulique du site de Saint-Servais.
- Finalisation de la convention d'achat d'eau entre CAP et CARENE.

8.2. Travaux

- Renouvellement des branchements en plomb dans le cadre d'un marché spécifique avec pour objectif l'effacement des branchements en plomb au plus tard le 31 décembre 2013
- Poursuite des travaux de renouvellement, renforcement et extension de réseaux d'eau potable dans le cadre du schéma directeur, des objectifs liés à la qualité sanitaire ou bien à des améliorations de la distribution

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

SOMMAIRE

1. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	31
1.1. Les Indicateurs	33
2. ASSAINISSEMENT COLLECTIF	34
2.1. Le contrôle de l'assainissement collectif	34
2.2. Population concernée par le service public d'assainissement	35
2.3. Réseaux de collecte	36
2.4. Stations d'épuration	37
3. LES INDICATEURS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	38
3.1. Indicateurs descriptifs des services	38
3.2. Indicateurs de performance	39
4. PRINCIPALES RÉALISATIONS 2012	44
5. LES FAITS MARQUANTS 2012	45
6. PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS	45
6.1. Principales Etudes	45
6.2. Travaux	45

1. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'assainissement non collectif en chiffre pour l'année 2012 :

Communes		Assérac	Batz-sur-Mer	Canoëil	Férel	Guérande	Herbignac	La Baule	La Turballe	Le Croisic	Le Pouliguen	Mesquer	Pénestin	Priac-sur-Mer	Saint-Lyphard	Saint-Molf	TOTAL
Contrôle des installations neuves - Réhabilitation	CCI	3	0	0	3	12	10	4	3	0	0	1	4	1	8	3	52
	CBE	6	0	0	4	10	14	4	0	0	0	1	2	0	5	8	54
Contrôle des installations neuves – demande d'urbanisme	CCI	6	0	1	18	47	30	13	9	0	0	1	5	1	5	9	145
	CBE	3	0	1	11	32	26	6	2	0	0	0	2	0	3	7	93
Contrôle des installations existantes	Diag	4	0	6	2	38	6	12	8	3	0	2	8	1	14	4	108
	Vente	5	0	2	8	23	12	6	1	0	0	0	8	0	11	2	78
	N+1	3	0	2	9	33	32	3	5	0	0	1	3	1	13	9	114
	N+4	21	0	17	2	388	47	42	19	0	0	5	12	5	24	16	598
Total/commune		51	0	29	57	583	177	90	47	3	0	11	44	9	83	58	1242

CCI = Contrôle de Conception Implantation - CBE = Contrôle de bonne exécution
 N+1 = Contrôle des installations à N + 1 - N+4 = Contrôle des installations à N + 4
 Diag = Diagnostic des installations existantes

1 242 Contrôles réalisés par les équipes de l'ANC en 2012

Les contrôles réalisés par un prestataire extérieur pour le diagnostic des installations :

	Favorable	Favorable sous réserve	Défavorable - devis	Défavorable – Etude de sol	TOTAL
Nombre	63	168	23	145	399
%	15.8 %	42.1 %	5.8 %	36.3 %	100 %

6 105 Ouvrages d'assainissement non collectif recensés au 31/12/2012

Coût du service en 2012	271 647 €
Recettes générales 2012 (redevances Assainissement et conventions d'entretien)	220 734 €

Les contrôles de l'assainissement non collectif sur le terrain pour l'année 2012 :

AVIS	Total	Favorable	Inaccessible	Défavorable - Devis	Défavorable étude de sol / non conforme	Non terminé
CBE	147	140 (95.24%)		7 (4.76%)		
Diagnostic	108	47 (43.52%)	9 (8.33%)	30 (27.78%)	22 (20.37%)	
Vente	78	33 (42.30%)		22 (28.21%)	23 (29.49%)	
N+1	114	105 (92.1%)	0	8 (7%)	1 (0.9%)	
N+4	598	531 (88.8%)	3 (0.5%)	59 (9.9%)	5 (0.8%)	
TOTAL	1045	856 (81.9%)	12 (1.1%)	126 (12.1%)	51 (4.9%)	

Le chiffre du CCI n'est pas inclus dans ce tableau, son étude est réalisée principalement au bureau par les agents du SPANC.

Le fonctionnement au quotidien du service de l'Assainissement non collectif en 2012 :

2 125 appels téléphoniques

65 dossiers de réclamations

26 712 km parcourus

1.1. Les Indicateurs

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif :

Nombre total d'installations contrôlées, jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validé par le service au 31/12 de l'année N, et ce depuis la création du service) / (nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service) X 100.

- L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif doit être au moins égal à 100 pour que le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif puisse être calculé.
- Seront supposées non conformes les installations pour lesquelles un contrôle, effectué par le service depuis sa création, **a mis en évidence une** non conformité avec les prescriptions réglementaires, ou dont la conformité n'est pas connue du service au 31/12 de l'année N

L'indicateur mesure le niveau de conformité du parc des dispositifs d'assainissement en zone d'assainissement non collectif

Soit • **I D 301.3 : 59.65 %**

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif :

Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous. Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est 100.

A – Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif (0,20 ou 30 points)

- 20 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération.
- 20 - Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération.
- 30 - Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans.
- 30 - Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations.

B – Eléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif

- 10 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations.
- 20 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations.
- 10 - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.

Soit • **I D 302.0 : 100**

2. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2.1. Le contrôle de l'assainissement collectif

Depuis 1999, il y a eu 29 559 contrôles effectués, il reste à ce jour 154 non raccordés ainsi que 307 partiellement raccordés.

Bilan général de la conformité des contrôles de branchements collectifs en 2012

	Nombre Total de contrôles effectués	Nombre de nouveaux branchements contrôlés (1 ^{ère} visite)	Conformité en 1 ^{ère} visite					Mise en conformité en 2012 pour des contrôles réalisés.			
			Conforme	Non-conforme global	Non-conforme (en nombre)						
					Polluant		Non polluant				
					Polluant en partie	Non raccordé		Délai	Hors délai	Total	Taux %
Cap Atlantique	1251	645	438	207	60	17	130	122	317	439	66%
SEPIG	248	220	200	20	0	0	20				
Total	1499	865	638 73.8%	227 26.2%	60 26.5 %	17 7.5%	150 66%	-			

Nombre de 2^{ème}, 3^{ème} visites en 2012 (CAP + SEPIG): 634

Le tableau ci-dessus montre que 74 % des branchements contrôlés sont conformes. Sur les 26 % non-conformes, 66 % de branchements sont non polluants, la non-conformité portant sur un élément technique réglementaire. 26.5 % sont susceptibles de polluer en partie et 7.5 % polluent totalement du fait de leur non raccordement. Un délai de 6 mois pour la mise en conformité est donné lorsque le branchement a été déclaré non-conforme et ce, indépendamment de la nature de sa non-conformité.

2.2. Population concernée par le service public d'assainissement

	Sud		Centre		Nord	
Nombre de clients facturés	2011	2012	2011	2012	2011	2012
	34 617	35 101	11 209	11 393	7 873	8 363
Total clients facturés 2012	54 857					
Evolution de 2011 à 2012	1.40 %		1.64 %		6.22 %	
Volumes facturés à l'assainissement (m³)	2011	2012	2011	2012	2011	2012
	2 836 807	2 743 695	715 328	710 620	601 184	611329
Total volume facturé à l'assainissement en 2012	4 065 644 m ³					
Evolution 2011 à 2012	- 3.28 %		- 0.66 %		+ 1.69 %	

A l'identique des conclusions pour le service public de distribution d'eau potable, le tableau ci-dessus met en avant une baisse des volumes facturés sur le territoire de Cap Atlantique, hormis pour le secteur Nord, pour lequel l'augmentation du nombre d'abonnés mais aussi l'absence d'impact liée à la baisse de consommation des deux industriels (HCI et ATI qui possèdent leur propre système d'épuration), permet d'afficher une augmentation des volumes facturés.

L'écart mesuré entre les résultats de consommation pour les services d'eau potable et d'assainissement est fonction de plusieurs paramètres dont notamment :

- Le nombre d'ANC et leur consommation ;
- Les industriels raccordés à un système autonome d'épuration ;
- Les industriels qui rejettent au réseau un volume inférieur à celui consommé ;
- La variation de nouveaux abonnés ;
- L'impact de la saisonnalité sur les secteurs desservis (immeuble, ...) ;
- Les branchements d'arrosage ou de jardins.

2.3. Réseaux de collecte

Le réseau de collecte est de type séparatif.

Le transport des eaux usées et des eaux pluviales se fait dans deux canalisations distinctes.

Caractéristiques du réseau communautaire

	Sud et Centre		Nord	
	2011	2012	2011	2012
Canalisations gravitaires	453.45 km	457.458 km	153.230 km	161.209 km
Canalisations de refoulement	129.311 km	130.696 km	64.205 km	66.170 km
Réseau sous vide	5,245 km	5.335 km	0,979 km	0,979 km
Total	588.006 km	593.489 km	218,413 km	228.358 km
Total Cap Atlantique	806.419 (*) km en 2011		821.847(*) km en 2012	
Postes de refoulement	215	216	88	93
Bassins tampons (stockages sur réseaux)	L'étang : 350 m ³ Saint Molf : 350 m ³ Port au Loup : 70 m ³ Port-Piriac : 120 m ³ Lérat : 380 m ³ Les Sports : 130 m ³ Le Requer : 130 m ³ Croix l'Anse : 260 m ³ Le Quai : 600 m ³ Pavie : 5 100 m ³	-	-	-
Postes de traitement des sulfures	18		18	

(*) Le linéaire total prend en compte la partie de réseau située à l'aval des stations d'épuration. Le linéaire concerné représente 12.845 km et ne rentre pas en compte dans le calcul des indicateurs du maire pour lesquels le linéaire retenu est de 809.002 km.

2.4. Stations d'épuration

Station d'épuration	type	Capacité Eq.Hab.	Volume traité (m ³) 2011	Volume traité (m ³) 2012	Evolution
Livery – Guérande	Biologique – boues activées	178 000	4 725 516	4 262 306	-9,80%
Butte de Pince - La Turballe	Boues activées	Hiver : 15 000 Eté : 40 000	1 026 993	1 045 100	1,76%
Pénestin	Boues activées	Hiver : 2 000 Eté : 12 000	318 259	352 343	10,71%
Le Bourg-Herbignac	Boues activées	6 700	179 445	257 102	43,28%
Le Bourg – Saint Lyphard	Boues activées	5 200	168 528	200 794	19,15%
ATI – Herbignac	Boues activées	10 000	75 965	79 435	4,57%
Le Bourg – Assérac	Boues activées membranes	4 000	67 213	60 933	-9,34%
La Madeleine – Guérande	Lagunes aérées	800	37 480	46 510	24,09%
Camoël	Boues activées	6 200	145 772	177 596	21,83%
Kerhinet – Saint Lyphard	Boues activées	200	12 432	16 758	34,80%
Bréca – Saint Lyphard	Filtre plantés de roseaux	100	4 372	8 416	92,50%
Mézérac – Saint Lyphard	Tertre d'infiltration	115	4 668	5 073	8,68%
Kermoret - Assérac	Lagunes	300	8 505	12 487	46,82%
Kerolivier – Saint Lyphard	Filtre planté de roseaux	120	7 235	9 793	35,36%
Landieul – Herbignac	Filtre planté de roseaux	120	1 003	1 148	14,46%
Keralio – Saint Lyphard	Filtre planté de roseaux	90	3 322	3 682	10,84%
Kerbilet - Herbignac	Filtre à coco	45	< à 2 000 Eq.Hab.	1 150	
Grand Arm – Herbignac	Filtre planté de roseaux	80	< à 2 000 Eq.Hab.	1 145	
Ville Perrotin - Herbignac	Filtre planté de roseaux	55	< à 2 000 Eq.Hab.	764	
Le Val – Pénestin	Filtre à sable	30	< à 2 000 Eq.Hab.		
Le Foy – Pénestin	Filtre à coco	30	< à 2 000 Eq.Hab.		
Trébestan – Pénestin	Filtre à sable	30	< à 2 000 Eq.Hab.		
Lande Pont de Rouëlle – Férel	Filtre à sable	< 20	< à 2 000 Eq.Hab.		
La Lande de Rauvelin - Férel	Filtre à sable	< 20	< à 2 000 Eq.Hab.		
TOTAL		264 255	6 786 708	6 542 535	-3.60%

Explication des principaux décalages :

- **Bréca – Saint-Lyphard**: Forte augmentation (+ 92.5%) des volumes acceptés sur la station. La pluviométrie importante constatée sur l'année 2012 a mis en évidence une mauvaise étanchéité du réseau principalement au niveau des tabourets situés dans les fossés. Une action corrective sera menée en 2013.

- **Livery à Guérande** : Déconnexion de Pornichet en 10 janvier 2012, ce qui explique un volume 2012 inférieur à 2011 et l'écart avec les autres ouvrages de CAP atlantique qui ont vu leurs quantités d'effluents reçus augmentées.

Pour les autres ouvrages, l'importance de la pluviométrie en 2012 par rapport à 2011, conjugué à l'effet de nappe, a eu pour effet une augmentation du volume d'eau parasite capté par le réseau public d'assainissement collectif et par conséquent une augmentation générale du volume à traiter sur les différentes stations d'épuration.

3. LES INDICATEURS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Ces indicateurs permettent aux collectivités d'utiliser les mêmes outils de suivi de leurs résultats.

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 et l'arrêté du même jour imposent leur intégration dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services.

3.1. Indicateurs descriptifs des services

Estimation du nombre d'habitants desservis :

Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif, sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales.

Mode de calcul : La population à prendre en compte est celle qui résulte du recensement, majorée chaque année des accroissements de population dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat.

Soit • **I D 201.0 : 108 951 habitants**

Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées :

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L. 1331-10 du code de la santé publique.

Soit • **I D 202.0 : 18**

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration :

Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les fils eau ou boue de la station ne sont pas prises en compte - S'exprime en Tonnes de Matières Sèches.

Soit • **I D 203.0 : 1 761 T de matières sèches**

Prix du service assainissement TTC :

Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises- en € / m³. Le prix est celui en vigueur au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport - pour une base de 120 m³.

Soit • **I D 204.0 : 2,919 € TTC / m³**

3.2. Indicateurs de performance

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées :

Mode de calcul : Nombre d'abonnés desservis / Nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'assainissement collectif X 100.

Un nouvel abonné est considéré comme desservi s'il bénéficie de la mise en place d'une boîte de branchement (et non nécessairement du raccordement effectif qui dépend des propriétaires). Un abonné déjà raccordé au réseau est considéré comme desservi même en l'absence de boîte de branchement.

Le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant du service d'assainissement collectif est déterminé à partir du document de zonage d'assainissement collectif (réalisé après enquête publique).

Soit • **I P 201.1 : 96.43 %**

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées :

Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées. De 0 à 60 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 100 elles sont relatives à la gestion du réseau.

L'indice de 0 à 100 est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C ci-dessous.

Les parties B et C ne sont prises en compte que si les 20 points sont obtenus pour la partie A:

A - Plan du réseau de collecte (0,10 ou 20 points)

- 0 - absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95% du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements (quelque soit les autres éléments détenus).
- 10 - existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements.
- 20 - mise à jour du plan au moins annuelle.

B - Informations sur les éléments constitutifs du réseau de collecte hors branchements (40 points supplémentaires au maximum).

- +10: informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose).
- +10: existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations.
- +10: localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...).
- +10: dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre 2 regards de visite).

C - Informations sur les interventions sur le réseau (40 points supplémentaires maximum).

- +10: définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau (0 pour une réalisation partielle)
- +10: localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) - 0 pour une réalisation partielle.
- +10: existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement. On entend par plan pluriannuel de renouvellement un programme détaillé de travaux assorti d'un estimatif chiffré portant au moins sur 3 ans.
- +10: mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.

Soit - **I P 202.2 : 70**

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation :

Mode de calcul: Tonnes de Matières Sèches totales admises par une filière conforme
TMS totales des boues évacuées X 100.

Soit - **I P 206.3 : 100 %**

Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité :

Mode de calcul : (Montant en euros des abandons de créances + montant en euros des versements à un fond de solidarité) / volume facturé.

Cet indicateur sert à mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés.

Soit - **I P 207.0 : 0.0053 €/m³**

Taux de débordement des effluents (d'eaux usées) dans les locaux des usagers :

Mode de calcul: Nombre de demandes d'indemnisations déposées en vue d'un dédommagement
Nombre d'habitants desservis X 1000

L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public.

Soit - **I P 251.1 : 0.022 / 1 000 abonnés**

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau :

Mode de calcul : nombre de points noirs / longueur de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) X 100.

On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins 2 interventions par an (préventive ou curative), quelque soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc...) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...) Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas là) sont à prendre en compte.

Soit **· I P 252.2 : 7.05 / 100 km**

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées :

Mode de calcul : (Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de collecte hors branchements renouvelés au cours des années N-4 à N) / 5 / (Longueur du réseau de collecte hors branchements au 31/12/N) X 100.

Le linéaire considéré comme linéaire renouvelé pour le calcul de l'indicateur est égal au linéaire renouvelé, auquel il convient d'ajouter les linéaires remplacés à l'occasion de renforcement, ainsi que les réhabilitations, si ces opérations sont reconnues avoir pour effet d'en prolonger la durée de vie d'une durée équivalente à celle de la pose d'un réseau neuf.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées dans le renouvellement, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Il convient d'additionner les linéaires renouvelés, d'une part, par la collectivité et, d'autre part, par l'opérateur, sur le périmètre considéré.

Soit **· I P 253.2 : 0.261 %**

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau :

Mode de calcul : Nombre de bilans conformes / nombre de bilans réalisés X 100.

Données nécessaires :

Nombre de bilans sur 24 h réalisé dans le cadre de l'auto surveillance réglementaire. Un bilan est composé d'analyses sur plusieurs paramètres indiqués dans l'arrêté préfectoral ou le manuel d'auto surveillance. Les paramètres qui font l'objet d'une évaluation sur une période autre que le bilan 24 h sont exclus (par exemple les paramètres jugés sur une moyenne annuelle). Seuls les bilans considérés comme étant utilisables pour évaluer la conformité des rejets sont à prendre en compte dans le calcul de l'indicateur. Les bilans jugés utilisables mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en dehors des limites de capacité de traitement de la station (en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

Soit **· I P 254.3 : 95.67 %**

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées :

Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.

Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B et C. Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

A - Eléments communs à tous les types de réseaux :

Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...).

oui - 20 non - 0

Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).

oui - 10 non - 0.

Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.

oui - 20 non - 0.

Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.

oui - 30 non - 0.

Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.

oui - 10 non - 0.

Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.

oui - 10 non - 0.

B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs:

Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.

oui - 10 non - 0.

C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes.

Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.

oui - 10 non - 0.

Soit **• I P 255.3 : 100**

Durée d'extinction de la dette de la collectivité :

Encours total de la dette contractée par la collectivité pour financer le service d'assainissement collectif /épargne brute annuelle.

Soit • **I P 256.2 : 7.9 ans**

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'eau potable :

Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Soit • **I P 257.0: 0.28 %**

Taux de réclamations :

Nombre de réclamations laissant une trace écrite / nombre d'abonnés X 1000.

Soit • **I P 258.1 : 3.96 / 1 000 ab.**

Conformité des effluents :

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006.

Les systèmes de collecte devant être conçus, dimensionnés, réalisés entretenus et réhabilités conformément aux règles de l'art.

Soit • **I P 203.3 : *En attente résultat SISPEA***

Conformité des équipements :

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006.

Cet indicateur renvoi à des exigences de traitement (carbone, azote, phosphore) et à la mise en œuvre de filières de traitement adaptées.

Soit • **I P 204.3 : *En attente résultat SISPEA***

SISPEA : Observatoire des services d'eau et d'assainissement

Conformité des ouvrages d'épuration :

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006.

Les performances sont basées sur des mesures de DBO5, DCO, azote et phosphore (en rendement ou en concentration)

Soit • **I P 205.3 : *En attente résultat SISPEA***

4. PRINCIPALES REALISATIONS 2012

- Extensions et renouvellements divers.
- Renouvellement du réseau d'assainissement gravitaire DN 200mm en amont du poste CES de Guérande par fonçage sous la RD 99 (178 ml).
- Renouvellement du réseau d'assainissement gravitaire en DN 250mm avenue Aristide Briand sur la commune du Croisic (680 ml).
- Renouvellement du refoulement en DN 125 mm du poste de La Ville Ollivaud sur la commune de La Baule (600 ml).
- Modification de la canalisation d'assainissement dans l'emprise du pont du Pouliguen suite à la réhabilitation du pont par levée du tablier de 10 cm.

Les tableaux 5.3. de la partie « Les Indicateurs Financiers » reprennent l'ensemble des travaux et montants réalisés pour l'année 2012.

5. LES FAITS MARQUANTS 2012

5 janvier 2012 : Rupture de la canalisation de refoulement DN 200mm du PR Ville Ollivaud à La BAULE dans l'emprise de l'échangeur de Bel Air.

30 mai 2012 : Rupture de la canalisation DN 200mm à proximité de La Torre dans le secteur de La Furgai à La Baule. Un barrage en amont et aval du point de rupture a été installé et les mesures conservatoires ont été prises pour éviter toute pollution du milieu récepteur. Les protocoles d'alertes ont été déclenchés.

7 juin 2012 : Rupture de la canalisation DN 300mm avenue Isabelle au Pouliguen. Les mesures conservatoires ont été prises pour éviter toute pollution du milieu récepteur. Les protocoles d'alertes ont été déclenchés.

19 décembre 2012 : Rupture de la canalisation DN 200mm avenue Moulin de Rochefort à La Baule. Renouvellement de la canalisation prévue courant 2013.

Intempéries du 16 et 17 octobre 2012 : Inondation du poste 8 sur la commune de La Baule et du PR du Quai au Croisic suite aux pluies importantes.

Intempéries du 19 et 20 décembre 2012 : Pluviométrie supérieure à 50mm. De nombreux postes se sont trouvés en charges avec des constats de surverses. Les protocoles d'alertes ont été déclenchés. Suite à ces 2 phénomènes, une étude est en cours entre CAP et SEPIG.

Augmentation de la TVA de 5.5 à 7%

6. PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS

6.1. Principales Etudes

- Poursuite de l'élaboration du dossier réglementaire pour la station de Pénestin.
- Renouvellement et dévoiement des réseaux d'eaux usées et d'eau potable – Secteur François Bouguoin au Pouliguen lié à l'aménagement urbain autour du Musée.
- Etude sur le village de Sandun pour le futur raccordement à la station de LIVERY.

6.2. Travaux

- Poursuite des travaux de renouvellement et extension des réseaux d'assainissement sur les secteurs concernés.
- Réhabilitation des postes de refoulement de Saint-Nudec – Ollivaud et Saillé I.
- Habillage du poste de refoulement Place d'Armes au Croisic.

- Suppression du poste de refoulement de Maupertuis et raccordement des effluents sur le poste de Kerbiniou à Guérande.
- Travaux du transfert des eaux usées des villages de La Madeleine et de Kerhinet vers la station de Livery.
- Suppression de la station de La Madeleine

LES INDICATEURS FINANCIERS

SOMMAIRE

1. LES COMPOSANTES DU PRIX DE L'EAU	49
1.1. Eau potable	49
1.2. Assainissement	49
1.3. Taxes pour les organismes publics	49
2. L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	50
2.1. Prix de l'eau potable	50
3. LA COLLECTE DES EAUX USEES	52
3.1. Prix de l'assainissement	52
4. SYNTHESE DU COUT DE L'EAU	53
5. LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	54
5.1. Recettes d'exploitation autres que celles de la vente d'eau	54
5.2. Encours de la dette, Echéances et Montant des annuités	55
5.3. Liste et montant financier des travaux réalisés pendant l'exercice	55

1. LES COMPOSANTES DU PRIX DE L'EAU

La facture d'eau comprend trois parties :

- eau potable
- eaux usées
- taxes pour les organismes publics

1.1. Eau potable

Le produit « eau potable » est destiné à :

- Cap Atlantique qui assure la réalisation de travaux d'extension, de renforcement et de renouvellement de réseaux d'eau potable, la réalisation d'ouvrages et l'amélioration du site de production d'eau potable.

Au délégataire privé qui assure la gestion (entretien, petit renouvellement des réseaux, la facturation....) de la production et de la distribution de l'eau potable

Il comprend pour chaque destinataire :

- Une part fixe : calculée indépendamment du volume consommé
- Une part variable : calculée en fonction des mètres cubes consommés

1.2. Assainissement

Le produit assainissement est destiné à :

- Cap Atlantique qui assure la réalisation des travaux d'extension et de renouvellement de réseaux d'assainissement, d'ouvrages sur le réseau, la construction de stations d'épuration
- Au délégataire privé qui assure l'exploitation des ouvrages de traitement et réseaux d'assainissement (fonctionnement, entretien, renouvellement...)

Il comprend pour chaque destinataire :

- Une part fixe : calculée indépendamment du volume consommé
- Une part variable : calculée en fonction des mètres cubes consommés

1.3. Taxes pour les organismes publics

D'autres partenaires interviennent dans la fixation du prix total de l'eau notamment l'Agence de l'Eau.

2. L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

2.1. Prix de l'eau potable

Le contenu et l'évolution de la redevance

➤ *La partie fixe de la redevance au 1^{er} janvier 2012*

La partie fixe de la redevance, est facturée semestriellement par avance et se décompose en une part délégataire et une part CAP Atlantique.

Cette partie fixe, indépendante des m³ consommés est toutefois ramenée au calibre (diamètre) du compteur afin de refléter au mieux le service rendu et les frais d'entretiens correspondants. L'exemple, ci-dessous, reprend un compteur de 15 mm pour une consommation < 500 m³ (plus de 95% des abonnés).

La révision de cette partie fixe pour la part du délégataire est encadrée par le contrat de délégation de service public correspondant. Elle est liée à une révision annuelle des prix.

Compteur Ø 15 mm – consommation < 500 m³	Territoire CAP Atlantique
Part fixe (€ HT par an) délégataire	34.53
Part fixe (€ HT par an) CAP Atlantique	17.47

➤ *La part variable de la redevance au 1^{er} janvier 2012*

C'est le prix du service de l'eau facturé selon la consommation en m³ de l'utilisateur, il se décompose en une part délégataire et une part CAP Atlantique.

Ce prix permet de couvrir les frais de fonctionnement et d'investissement, liés au fonctionnement du service public. Il est lié au volume d'eau potable consommé afin de refléter au mieux le service rendu et les frais d'entretien correspondants.

L'exemple, ci-dessous, reprend un compteur de 15 mm pour une consommation < 500 m³ (plus de 95% des abonnés).

La révision de cette partie variable pour la part délégataire est encadrée par le contrat de délégation de service public correspondant. Elle est liée à une révision annuelle des prix et des suggestions d'ordre économique (coût d'achat de l'eau, rendement de réseau, investissements,...).

Compteur Ø 15 mm – consommation < 500 m³	Territoire CAP Atlantique
Prix d'un m³ d'eau consommée en € HT, part délégataire	0.8007
Prix d'un m³ d'eau consommé en € HT, part CAP Atlantique	0,253

➤ *Les redevances des organismes publics*

Agence de l'Eau (prélèvement/pollution) :

A partir de janvier 2008, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30/12/2006 modifie le système des redevances versées aux agences de l'eau.

Il s'agit de mieux partager l'effort pour lutter contre la pollution des eaux, protéger la santé, préserver la biodiversité et garantir la disponibilité de la ressource.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques applique les principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement.

L'Agence de l'Eau perçoit pour l'ensemble des communes deux redevances qui servent à financer et à aider les investissements, les travaux nécessaires pour protéger la ressource et le milieu naturel par exemple : protection de nappes, construction de stations d'épuration.

Les taxes applicables sur le territoire de CAP atlantique sont :

Redevance Pollution : Permet à l'Agence de l'Eau de co-financer les travaux avec les collectivités territoriales ayant pour objectif d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau pour tous les usagers et protéger cette eau contre les pollutions de toutes natures.

Redevance Préservation des ressources :

Compteur Ø 15 mm - consommation < 500 m³	Territoire de CAP Atlantique
Redevance lutte contre la pollution- Prix pour un m³ en € HT d'eau consommée	0,32
Redevance Préservation des ressources- Prix pour un m³ en € HT d'eau consommée	0.0095

➤ **La TVA**

Le taux de cette TVA est le taux réduit de 5.5% pour l'ensemble des communes de CAP Atlantique.

Présentation d'une facture calculée au 1^{er} janvier de l'année du rapport

Le tableau, ci-dessous, prend en compte une consommation de référence définie par Le Ministère de l'Economie et des Finance qui est de 120 m³ par an (JO du 29/11/1995 page 17 473) pour les mois de janvier 2011 et janvier 2012. Le diamètre du compteur est de 15 mm et la consommation inférieure à 500 m³/an. Ces hypothèses reprennent la situation de près 95 % des usagers sur le territoire de CAP Atlantique.

Le coût de la part fixe est sur une année pleine.

➤ **Sud, Centre et Nord**

	Au 1^{er} janvier 2011 € HT	Au 1^{er} janvier 2012 € HT	Variation en % entre les deux années	Observations
Part fixe Cap Atlantique	17.13	17.47	1.98%	Augmentation part CAP
Part fixe SEPIG	33.23	34.53	3.91%	Actualisation contractuelle des prix
Part variable en m³ Cap Atlantique	0.248	0.253	2.02%	Augmentation part CAP
Part variable en m³ SEPIG	0.7771	0.8007	3.04%	Actualisation contractuelle des prix
Redevance Pollution	0.31	0.32	3.23%	Agence de L'eau
Redevance Ressources	0.0025	0.0095	280 %	Agence de L'eau
TVA en %	5.5	5.5	/	Définie par l'état
Total pour 120 m³ TTC	222.47	229.97	3.37%	

3. LA COLLECTE DES EAUX USEES

3.1. Prix de l'assainissement

Le contenu et l'évolution de la redevance :

➤ **La partie fixe de la redevance au 1^{er} janvier 2012**

La partie fixe de la redevance, est facturée semestriellement par avance et se décompose en une part délégataire et une part CAP Atlantique.

Cette partie fixe, indépendante des m³ consommés est toutefois ramenée au calibre (diamètre) du compteur afin de refléter au mieux le service rendu et les frais d'entretiens correspondants. L'exemple, ci-dessous, reprend un compteur de 15 mm (plus de 95% des abonnés).

La révision de cette partie fixe pour la part délégataire est encadrée par les contrats de délégation de service public correspondant. Elle est liée à une révision annuelle des prix.

Compteur Ø 15 mm	Territoire de CAP Atlantique
Part fixe (€ HT par an) délégataire	20.71
Part fixe (€ HT par an) Cap Atlantique	41.11

➤ **La partie variable au 1^{er} janvier 2012**

C'est le prix du service de l'eau facturé selon la consommation en m³ de l'utilisateur, il se décompose en une part délégataire et une part CAP Atlantique.

Ce prix permet de couvrir les frais de fonctionnement et d'investissement liés à l'exécution du service. Il est lié au volume d'eau potable consommé. L'exemple ci-dessous reprend un compteur de 15 (plus de 95% des abonnés).

La révision de cette partie variable pour la part délégataire est encadrée par le contrat de délégation de service public correspondant. Elle est liée à une révision annuelle des prix et des suggestions d'ordre économique.

Compteur Ø 15 mm	Territoire de CAP Atlantique
Prix d'un m³ d'assainissement en € HT, part délégataire de 0 à 40 m³	0.643
Prix d'un m³ d'assainissement en € HT, part délégataire > à 40 m³	0.7673
Prix d'un m³ d'assainissement €HT, part Cap Atlantique de 0 à 40 m³	1.201
Prix d'un m³ d'assainissement €HT, part Cap Atlantique > à 40 m³	1.201

➤ **Les redevances des organismes publics**

Les prélèvements sont effectués sur la facture d'eau potable et sur la facture d'assainissement en 2012.

Redevance Modernisation des Réseaux :

Redevance Modernisation des Réseaux - Prix pour un m³ en € HT d'eau consommée	0,20
---	------

➤ **La TVA**

Le taux de cette TVA est le taux réduit de 7% pour l'ensemble des communes de CAP Atlantique.

Présentation d'une facture calculée au 1^{er} janvier de l'année du rapport

Le tableau, ci-dessus, prend en compte une consommation de référence définie par Le Ministère de l'Economie et des Finance qui est de 120 m³ par an (JO du 29/11/1995 page 17 473) pour les mois de janvier 2011 et janvier 2012. Le diamètre du compteur est de 15 mm et la consommation inférieure à 500 m³/an. Ces hypothèses reprennent la situation de près 95 % des usagers sur le territoire de Cap Atlantique.

Le coût de la part fixe est sur une année pleine.

➤ Sud, Centre et Nord

	Au 1^{er} janvier 2011 € HT	Au 1^{er} janvier 2012 € HT	Variation en % entre les deux années	Observations
Part fixe Cap Atlantique	40.31	41.11	+ 1.98%	Augmentation part CAP
Part fixe SEPIG	19.84	20.71	+ 4.39%	Actualisation contractuelle des prix
Part variable en m³ CAP	1.177	1.201	+ 2.04%	Augmentation part CAP
Part variable en m³ SEPIG<40m³	0.6161	0.643	+ 4.37%	Actualisation contractuelle des prix
Part variable en m³ SEPIG>40m³	0.7352	0.7673	+ 4.37%	Actualisation contractuelle des prix
Redevance Modernisation des Réseaux	0.19	0.20	+ 5.26%	Agence de L'eau
TVA en %	5.5	7	+27.27%	Définie par l'Etat
Total pour 120 m³ TTC	324.57	339.24	+ 4.52%	

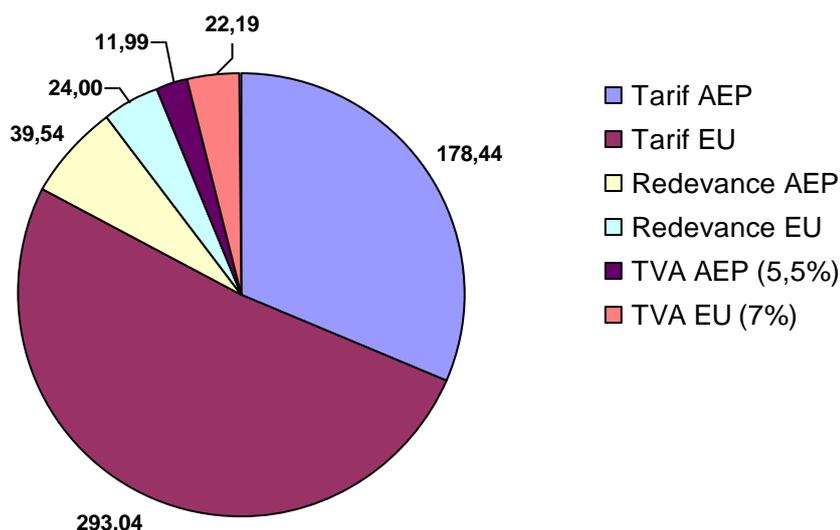
4. SYNTHÈSE DU COÛT DE L'EAU

Pour une consommation de référence définie par Le Ministère de l'Economie et des Finance qui est de 120 m³ par an (JO du 29/11/1995 page 17 473), l'utilisateur qui possède un compteur de 15 mm et qui est raccordé au réseau d'assainissement, a dépensé en 2012:

- 569.21 € TTC soit 4.74 € TTC du m³ (4.56 euros/m³ en 2011)

Le coût lié aux redevances agence de l'eau est de 63.54 € TTC pour une facture de 120 m³ soit 0,53 € TTC du m³ et la TVA représente 34.18 € pour une facture de 120 m³ soit 0.28 € du m³.

Répartition d'une facture type pour 120 m3 en euros



5. LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

5.1. Recettes d'exploitation autres que celles de la vente d'eau

Le service de l'eau potable :

Concessionnaires de téléphonie	:	57 332 € T.T.C.
PVR	:	12 985 € T.T.C.
Redevances eau (surtaxes)	:	2 637 000 € T.T.C.
Subventions	:	5 030 € T.T.C.
Autres recettes d'exploitation	:	0 € T.T.C.

Le service de l'assainissement :

Remboursement de frais de branchement / Participation de raccordement à l'égout	:	640 283 € T.T.C.
Convention CARENE	:	160 000 € T.T.C.
Redevances eau (surtaxes)	:	7 305 999 € T.T.C.
Subventions	:	837 812 € T.T.C.
Total recettes autres	:	28 602 € T.T.C.

5.2. Encours de la dette, Echéances et Montant des annuités

Le service de l'eau potable :

Le montant de la dette est de **6 586 706.87 €** au 31/12/2012 pour une annuité globale (théorique) de **725 165.26 €**.

Le tableau détaillant l'état de la dette est joint en annexe 3.

Le service de l'assainissement :

Le montant de la dette est de **44 124 727.47 €** au 31/12/2012 pour une annuité globale (théorique) de **3 753 579.23 €**

Le tableau détaillant l'état de la dette est joint en annexe 3.

5.3. Liste et montant financier des travaux réalisés pendant l'exercice

Le service de l'eau potable :

→ Travaux réalisés sur le territoire de CAP Atlantique par secteur du territoire. Chaque opération a donné lieu à une procédure d'appel d'offres distincte.

Le tableau ci-dessous reprend la liste et le coût de chaque opération :

Désignation des opérations	Coût des Travaux
CURAGE BARRAGE SANDUN	25 559,48
Etude périmètre protection	21 378,07
Usine de Sandun	46 937,55
Renouvellement branchements plomb	699 740,01
MISE A LA COTE DE TAMPONS	5 409,50
Exploitation	705 149,51
Guérande - Le Mené	6 871,14
LA BAULE - IMPASSE PETIT ROCHALOT	9 372,92
GUERANDE - TREBISSIN	7 580,98
SAINT LYPHARD - LA COCHETTE	3 409,65
PVR GUERANDE PETITS PARCS SANDUN	27 559,20
LA BAULE - ROUTE PONT HERVE	9 358,20
SAINT MOLF - PENNEMONT	7 693,26
MESQUER-CHEMIN BOLES-RUE GOFFEDINS	8 164,70
GUERANDE - CHEMIN DU YORE	5 293,16
LA BAULE - RUE COMMANDANT NERVO	4 376,50
LE POULIGUEN - ALLEE SAINT HUBERT	3 520,54
HERBIGNAC - BIGNON HOSCAS	3 626,31
FEREL - KERMAHE	21 929,87

LA TURBALLE - CHEMIN CLOS SIMON	10 521,11
PENESTIN - LE LANCHALLE	7 420,60
Cap Atlantique - Tampons	6 340,20
La Baule ~ DN400	38 986,05
GUERANDE - GIRATOIRE DE CAREIL	14 052,00
PENESTIN - LANDE DE BARGE	449,71
GUERANDE - CENTRE LECLERC	7 597,81
La Baule - Evens-Alcyons-Acacias-Aulnes	2 941,90
St-Molf ~ Secteur Mohona	2 520,00
GUERANDE-VILLAGE SAILLE	517,50
BAULE - AVENUE HENRI BERTHO	1 749,94
BAULE - AVENUE DES ERABLES	7 634,16
CROISIC - RUE DE BRETONNIE	24 191,65
BAULE - AVENUE MARIE STUART	16 651,72
BAULE - AVENUE DES GENETS	10 361,59
LE POULIGUEN-PLACE MONSEIGNEUR FREPPEL	16 440,04
MESQUER - RUE LOZEPIENNE	68 552,76
LE POULIGUEN - PASSAGE BOUANCHAUD	12 244,70
LE POULIGUEN - RUE DE LA MARINE	10 556,60
POULIGUEN - RUE DU BOIS	6 985,00
LA BAULE - AVENUE DES ARBOUSIERS	5 752,33
LE CROISIC - RUE DU TRAICT	44 614,44
LE CROISIC - RUE DES COQUILLAGES	14 282,49
ASSERAC - QUESCOUIS	4 247,70
ASSERAC - KERGERAUD	7 729,68
LA BAULE - AVENUE LA CLAIRIERE	6 607,40
LA TURBALLE - CHEMIN DE GARENO	5 640,86
LA BAULE - AVENUE DU GENERAL RHODES	15 772,08
LE POULIGUEN - RUE PRE DE LA VIERGE	39 751,80
Travaux réseaux	529 870,25
BAULE BOIS D'AMOUR	37 717,24
LA BAULE AV DES LILAS TRANCHE 3	49 823,78
GUERANDE - SAILLE	79 961,50
FEREL - RUE DE LA FONTAINE	27 621,00
LA BAULE - AVENUES DELIBES ET SALINES	53 432,54
Travaux liés aux opérations communales	248 556,06
TOTAL	1 530 513,37

Le coût des travaux réalisés en 2012 en eau potable est de 1 530 513.37 € TTC

Le service de l'assainissement :

→ Travaux réalisés sur le territoire de CAP Atlantique par secteur du territoire. Chaque opération a donné lieu à une procédure d'appel d'offres distincte.

Le tableau ci-dessous reprend la liste et le coût des opérations :

Désignation des opérations	Coût des Travaux
STEP Madeleine Kerhinet	416 636,63
Camoël-Férel ~ STEP	11 880,18
Assérac ~ STEP	18 441,94
Herbignac ~STEP	87 555,76
STEP Madeleine Kerhinet	40 350,13
STEP et émissaires	574 864,64
Cap Atlantique ~ Restructuration Livery	23 701,44
La Baule ~ Pavie	11 465,36
Le Pouliguen ~ Sterwitz	2 982,12
Réseaux de transfert	38 148,92
Cap Atlantique ~ Métrologie	2 169,35
Etudes	2 169,35
Guérande - BV Sandun	11 843,68
Mini-station / semi collectif	11 843,68
MISE A LA COTE DES TAMPONS	14 369,90
Gestion du patrimoine	14 369,90
LA BAULE - AVENUE DE LA CLAIRIERE	781,63
Pénestin - Pluviers	4 624,68
BAULE- Massonet/Brédérac	2 991,55
ASSERAC - BRESILBERIN	89 286,50
ASSERAC - KERGERAUD	112 533,25
ASSERAC - QUESCOUIS	97 139,55
ST LYPHARD - KERHINET-KERCRADET-KERVENET	498 138,45
GUERANDE - GIRATOIRE DE CAREIL	24 140,01
GUERANDE - TREBISSIN	1 020,60
PIRIAC JARDINS DE KERVADEC	35 397,64
GUERANDE - RUE DU RIOU - CLIS	9 409,17
GUERANDE TREVERO-KERGAIGNE-KERCASSIER	335 503,47
ST MOLF PENNEMONT-MOHONA-LE BRINGUET	6 180,00
CAMOEL LE GRAZO	645,00
TURBALLE CLOS SIMON COMPLEXE SPORTIF	30 073,51
EHPAD - FEREL	955,00
HERBIGNAC BIGNON HOSCAS	9 402,31
HERBIGNAC TANNERIE (VILLE RENAUD)	7 618,25
PENESTIN - BOULEVARD DE L OCEAN	30 038,65
LA BAULE - AVENUE LINDBERG	9 780,61
LA BAULE - IMPASSE PETIT ROCHALOT	57 512,10
LA BAULE - ROUTE DE LA BOSSE	7 089,71
PESNESTIN - VILLAGE KERANDRE	745,75
GUERANDE - RUE DU RIAU	874,96
HERBIGNAC - ALLEE DE L'ILE D'HOUAT - PVR	321,54
Cap Atlantique - Tampons	14 428,10
LE CROISIC-Avenue Aristide Briand	99 112,80
ASSERAC - PEN BE	7 775,00
BATZ SUR MER - MISE COTE REGARD EU	145,00
GUERANDE - MISE COTE REGARD EU	1 470,00
LA BAULE - MISE COTE REGARD EU	15 497,78
LA TURBALLE - MISE COTE REGARD EU	4 467,32
LE CROISIC - MISE COTE REGARD EU	3 319,99
MESQUER - MISE COTE REGARD EU	674,93
PIRIAC SUR MER - MISE COTE REGARD EU	1 028,00

SAINT LYPHARD - MISE COTE REGARD EU	2 570,00
HERBIGNAC REFOULEMENT ATI	1 844,00
LA TURBALLE - RUE DE SULLY	6 566,33
BAULE - IMPASSE DES IMPAIRS	2 268,82
CROISIC LES GARENNES	13 292,68
GUERANDE - RD 99 E	137 294,43
GUERANDE-VILLAGE SAILLE	1 454,74
LA BAULE - DN600	51 830,27
LE CROISIC - PLACE DU 18 JUIN	15 174,07
BAULE - OLLIVAUD	64 996,92
BAULE - AV HENRI BERTHO	233 653,24
BAULE - AVENUE MARIE STUART	28 504,27
BAULE - AVENUE DES GENETS	13 704,08
LE POULIGUEN - PLACE MONSEIGNEUR FREPPEL	16 564,56
HERBIGNAC - RANROUET	1 880,00
BATZ S/MER-RUE FOUR ET RUE 19 MARS 1962	966,85
GUERANDE - RUE DES COLLEGES	38 508,14
LE POULIGUEN - RUE DU BOIS	587,34
LA BAULE - AVENUE HENRI MERAND	71 051,87
LA BAULE - AVENUE DU BOIS D AMOUR	22 760,27
LE CROISIC - RUE ARISTIDE BRIAND	28 356,80
MESQUER RUE LOZEPIENNE	3 503,00
LA BAULE - AVENUE DE LA CLAIRIERE	13 135,84
LE POULIGUEN - RUE PRE DE LA VIERGE	7 297,42
LA BAULE - VILLE POUPART	463,95
Travaux de réseaux	2 298 352,70
La Baule - Avenue des Lilas	12 762,87
ST LYPHARD - BONNE FONTAINE	23 784,82
BAULE ALOES-FORGE-GLAISE	149 408,74
BAULE PAJOT-TREMBLE-SARCELLES-DELIBES	1 839,88
BAULE BOIS D'AMOUR	187 608,47
FEREL - RUE DE LA FONTAINE	44 083,27
FEREL - RUE DES TILLEULS	105 672,04
LE POULIGUEN - RUE DOCTEUR LEROUZIC	11 059,00
LE POULIGUEN - RUE DE LA MARINE	11 059,00
LE POULIGUEN - RUE DU BOIS	41 906,67
LA TURBALLE - RUE MARECHAL JUIN	1 468,14
LA BAULE - AVENUES DELIBES ET SALINES	56 594,86
Travaux liés aux opérations communales	647 247,76
Sous Total	3 586 996,95
Camoël-Férel ~ STEP	150 662,57
STEP et émissaires	150 662,57
La Baule ~ Pavie	504 065,91
Réseaux de transfert	504 065,91
Cap Atlantique ~ Métrologie	60 138,83
Etudes	60 138,83
Guérande - BV Sandun	4 406,47
Mini-station / semi collectif	4 406,47
PENESTIN-COURLIS/CHEMIN LOUP/MARESCLE	14 070,00
ST LYPHARD - KERHINET-KERCRADET-KERVENET	66 675,00
CAMOEL LE GRAZO	11 445,00
Travaux de réseaux	92 190,00

FEREL - RUE DE LA FONTAINE	40 861,25
Travaux liés aux opérations communales	40 861,25
TOTAL	4 439 321,98

Le coût des travaux réalisés en 2012 en assainissement est 4 439 321.98 € TTC.

ANNEXE 1

Volumes d'eau potable consommés par commune

Commune	Particuliers et autres				Communaux
	2012	Dont conso <200 m ³ /an	Dont 200< conso < 6000 m ³ /an	Dont conso > 6000 m ³ /an	communaux
GUERANDE	892 834	519 246	197 680	153 528	22 380
LA BAULE-ESCOUBLAC	1 423 898	777 918	519 044	64 406	62 530
LE POULIGUEN	372 763	255 200	97 242	0	20 321
BATZ SUR MER	217 794	161 602	39 903	7 791	8 498
LE CROISIC	369 597	209 784	82 442	61 005	16 366
TOTAL SUD	3 276 886	1 923 750	936 311	286 730	
LA TURBALLE	332 961	209 129	55 895	52 444	15 493
MESQUER	166 629	124 011	24199	12893	5 526
PIRIAC SUR MER	238 968	140 998	51 177	38 394	8 399
SAINT-MOLF	106 116	79 432	23 954	0	2 730
TOTAL CENTRE	844 674	553 570	155 225	103 731	32 148
ASSERAC	110 053	70 442	35 976	0	3 635
CAMOEL	46 317	31 126	14 878	0	313
FEREL	112 103	91 761	18 936	0	1 406
HERBIGNAC*	690 638	195 730	57 222	433 517	4 169
PENESTIN	167 799	113 927	35 788	12 566	5 518
SAINT-LYPHARD	163 195	138 648	20 050	0	4 497
TOTAL NORD	1 290 105	641 634	182 850	446 083	19 538
TOTAL COLLECTIVITÉ	5 411 665	3 118 954	1 274 386	836 544	181 781

ANNEXE 2

Récapitulatif analyses DDASS 2012

ANNEXE 3

Programme Auto-Surveillance 2012

ANNEXE 4

Etat de la dette 2012

ANNEXE 5

Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (Loi du 12 juillet 2010)

ANNEXE 6

**Décret et arrêté
du 2 mai 2007
pour
l'établissement du
rapport annuel**